

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 27 NOVEMBRE 2014****Présents :**

Mmes -AUBERT Irène (CNIV) – BARTHES Florence (INTER Oc) - BOUROLLEAU Audrey (Vin&Société) - FLOCH Claire (Pineau des Charentes) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) – IMBERTI Marie-Henriette – LEPAGE Catherine (BNIC) - SOUCHAL Aurélie (VIN IGP)

MM BARBIER Jean-Luc (CIVC) - BARILLERE Jean-Marie (CNIV) - BARRIAT Paul-André (IVBD) - BERNARD Michel (INTER RHONE) - BOBILLIER-MONNOT Pascal (CNAOC) – BOURJADE Jean (INTERBEAUJOLAIS) – BREBAN Jean-Jacques (CIVP) - CARRERE Michel (IVSO) – DE CHASSEY Baudouin (Jura) - DE LARQUIER Jean-Bernard (Pineau des Charentes) - GENEST Pierre (UMVIN) – DIETRICH Robert (CIVA) - GRAVEGAL Jacques (INTER Oc) - FARGES Bernard (CIVB) - FORGEAU Joël (Vin & Société) - HAUSHALTER Georges (CIVB) - JOUVE Alain (Contrôleur Général Economie & Finance) - MALLET Bruno (INTER BEAUJOLAIS) – ORION Philippe (CIVDL) - PERRIN Vincent (CIVC) - PIGNOL Arnaud (INTER RHONE) - ROUMET Benoît (BIVC) – SALIES Jean-Louis (CIVR) - SANSON Gérard (CIVR) - SEGALA André (BIVB) - STENNE Benoît (INTER LOIRE) – TERRISSON Arnaud (VIN&SOCIETE) – VIALLET Pierre (CIVS) - VINET Gérard (INTER LOIRE) - AGOSTINI Jérôme (CNIV)

GAGEY Pierre-Henri (Maison Louis JADOT)

Excusés :

Mmes/M. BERENGER Maurin (UIVCAHORS) - BERGEON Vincent (IVBD) - BOVA Fabien (CIVB) – BOUCHE Michel (CIVS) – CHAPOUTIER Michel (INTERRHONE) – CHASSEVENT-SAVINA Lucie (CIVDL) - CHEVALIER Claude (BIVB) - DE MONTE Marie (INTERVIN SUDEST) - FABRE Paul (IVSO) – JEANJEAN Frédéric (CIVL) - LACOSTE Corinne (BNIA) – LACROIX Sébastien (BNIA) - MILLO François (CIVP) - OZANAM Nicolas (UMVIN) - PELLEGRIN Jean-Claude (INTERVIN SUDEST) - TISSOT Jean-Charles (Jura) - VEZIEN Jean-Louis (CIVA) - VILLARET Jérôme (CIVL)

PARTIE STATUTAIRE

1. Procès Verbal

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2014 **est adopté par l'Assemblée Générale**, sans remarques ni réserves.

2. Election des Vice-Présidents

Jean-Bernard de Larquier (CNPC/BNIC) et Georges Haushalter (CIVB) **sont élus**, à l'unanimité, **vice-Présidents du CNIV**.

3. Budget 2015

Le projet de budget 2015 du CNIV, proposé par le Conseil Exécutif est présenté par le Trésorier du CNIV, Michel Bernard. A cette occasion, il rappelle que :

- des erreurs matérielles ont été corrigées,
- que la baisse de 50 000 euros de la ligne concernant la provision pour le dépérissement de la vigne a été prise en compte,
- le budget consacré à la mission économique a été inclus, comme demandé par le Conseil Exécutif, dans le budget de fonctionnement ce qui n'a d'ailleurs aucune conséquence sur le budget global,
- enfin, le Pavillon des Vins du SIA est dans les actions communes, raison pour laquelle la ligne communication est à zéro.

Le budget total est, pour 2015, de 1 751 870 euros (alors qu'il était, en 2014, de 1 914 760 euros) ce qui montre, même si des évolutions sont possibles en cours d'année en fonction de l'actualité, qu'il est calculé au plus près des réalités.

Le budget du CNIV pour l'année 2015 **est adopté, à l'unanimité**, sans remarques ni réserves.

Une fiche relative à la participation effective de FranceAgriMer, dans les budgets gérés par le CNIV, mais non payés exclusivement par lui, est présentée à l'Assemblée Générale et mise à sa disposition dans le document de séance (pages 17 et 18).

4. Grilles de répartition du CNIV

Le groupe de travail qui doit faire des propositions de grilles budgétaires au Conseil Exécutif se réunit le 9 décembre prochain. Les points en discussion sont, notamment, les forfaits, les plafonnements à 10% et 15%, et les effets de seuils qui en découlent.

Il est rappelé qu'en l'absence d'accord au Conseil Exécutif du mois de décembre, le budget serait appelé sur le fondement de la grille actuelle du CNIV (2014) pour le premier semestre et qu'une régularisation serait réalisée par la suite.

DOSSIERS EN COURS

1. Groupe de travail : gestion des marchés

Le Président du CNIV rappelle à l'Assemblée Générale que le principe de la mise en place d'un groupe de travail a été préalablement acté, concernant une réflexion commune sur les éléments économiques et objectifs à la disposition des Interprofessions et de leurs professionnels leur permettant de donner un avis justifié et motivé sur la gestion du potentiel de production et les volumes commercialisables.

Des retours sont attendus pour le mois de mars 2015. Par conséquent, il souhaite que les membres de ce groupe de travail soient désignés pour que les trois réunions utiles puissent être fixées et organisées.

Sont nommés, au sein du groupe de travail, les personnes suivantes :

- CIVA : Monsieur Dietrich (Président)
- CIVS : Monsieur Viallet (Président)
- InterOC : Monsieur Gravegeal (Président)
- BNIC : Monsieur De Larquier (Président)
- Inter Rhône : Monsieur Pignol (Directeur)
- Inter Loire : Monsieur Stenne (Directeur)
- CIVB : Une personne qui sera nommée prochainement¹

2. Fonds viticole Promotion et divers financements publics de l'Agriculture

Le Président du CNIV rappelle que la filière viticole, comme d'ailleurs toute l'agriculture, a appris à la rentrée, par voie de presse, la baisse drastique du budget de FranceAgriMer et la fin en 2015, sauf exceptions très limitées (crise ou filières spécifiques), des aides publiques nationales à la Promotion.

Ce dernier point s'est traduit, pour la filière viticole, par la disparition de la partie 'Promotion' du fonds viticole. Ce financement particulier permettait jusqu'à présent, non seulement de mettre en œuvre des actions structurantes, mais également par le biais de cofinancements aux Interprofessions, de réaliser de nombreuses campagnes dans le marché intérieur.

Sur la baisse du budget de FranceAgriMer...

A la suite de cette annonce, le CNIV a envoyé, le 28 octobre dernier, un courrier au Ministre de l'Agriculture contestant sa décision sur la forme et sur le fond (Cf. Document de séance).

Par ailleurs, le dossier a été pris en compte par la FNSEA, au nom de toutes les filières, en particulier sur la question de la maîtrise et de la gestion des fonds par les professionnels qui sont proposés en contrepartie de la baisse importante du budget de FranceAgriMer.

En effet, l'annonce du Ministre prévoit le fléchage et l'augmentation pour l'agriculture des Fonds CASDAR et des « PIA (Programmes d'Investissements d'Avenir) ». Or, d'une part, ces fonds ne sont pas nécessairement très adaptés à l'agriculture, du fait de leurs conditions de fonctionnement. D'autre part, et surtout, ils ne sont pas à la libre disposition de FranceAgriMer et donc des Conseils Spécialisés qui permettent aux filières et à leurs professionnels d'intervenir dans la gestion des fonds.

¹ Jean-Philippe CODE, Directeur du Service « Economie et Etudes », a depuis été désigné par le CIVB.

Sur les solutions alternatives à la disparition des aides publiques à la promotion...

Parmi les propositions avancées par le Ministère et FranceAgriMer, est mise en avant, en plus des financements interprofessionnels, la possibilité de faire appel aux aides publiques communautaires, et notamment celles liées à l'OCM pour le Marché Intérieur et au Règlement promotion dit horizontal.

Le CNIV a adressé un courrier au Directeur Général de FranceAgriMer le 12 novembre dernier, attirant son attention sur les difficultés de mise en œuvre de ces règlements par les Interprofessions, et lui demandant une analyse précise des textes et sa validation par la Commission Européenne. Ce courrier n'a pas, au jour de l'Assemblée Générale du CNIV, reçu de réponse.

Le Président du CNIV, au cours de l'exposé de ce dossier, rappelle que si le rôle du CNIV est de faire part à ses mandants des analyses réalisées, et des éventuels risques encourus, le contrôle et les sanctions relèvent des administrations nationales et communautaires. Par ailleurs, les Interprofessions prennent, avec les informations dont elles disposent ainsi, leurs propres décisions.

Si la capacité des Interprofessions à faire des programmes de promotion, par le biais de ces aides communautaires, semble relativement limitée du fait, notamment, des messages possibles, il s'agit néanmoins d'un champ nouveau qu'il ne faut pas censurer.

Il est certain que la meilleure sécurité juridique possible pour les Interprofessions serait que la décision du Directeur Général de FranceAgriMer qui doit faire l'objet des discussions du prochain groupe de travail Promotion de FranceAgriMer, soit validée par la Commission Européenne.

L'Assemblée Générale acte le **rôle respectif** de chacun dans ce dossier et décide que l'envoi du projet de courrier au Président du Conseil Spécialisé (Cf. Document de séance), sur le sujet, soit suspendu jusqu'au prochain groupe de travail Promotion de FranceAgriMer et la proposition de décision du Directeur Général qui en découlera.

3. Présentation de Pierre-Henri GAGEY

Pierre-Henry Gagey présente à l'Assemblée Générale un évènement caritatif national « 12 de cœur » qui a les trois objectifs suivants :

- Faire preuve d'entraide envers nos concitoyens les plus défavorisés,
- Présenter un projet fédérateur pour toute notre filière,
- Montrer que les vins Français sont indissociables de la société française.

Chaque année, la 4ème semaine d'octobre, le producteur fait un don à l'association d'un montant minimum équivalent à la valeur de 12 bouteilles de son meilleur vin. En tant que donateur, il apparaîtra sur le site internet réalisé pour l'opération.

S'il le souhaite, chaque producteur peut décider de faire vivre cet évènement sur le terrain :

- Le jour J sur sa propriété : en vendant 12 bouteilles (minimum) ou en organisant une dégustation de ses 12 bouteilles,
- En donnant physiquement 12 bouteilles à son interprofession qui pourra organiser un évènement (dégustation, vente des vins).

Pour ceux qui décident de mettre en avant l'évènement, des supports de communication seront disponibles pour rendre visible leur action. Ils figureront bien sûr sur la liste des donateurs mais aussi sur la partie « évènementielle » du site qui permettra de faire connaître aux français les actions réalisées autour de l'évènement.

La mise en œuvre et les prochaines étapes :

- D'ici fin décembre 2014 – dépôt des statuts : création d'une association de loi 1901 en cours avec demande de rescrit fiscal (60% de déduction fiscale possible de la valeur du don)
- 11 décembre à 10H30 – réunion des référents régionaux
- Charte d'engagement pour les participants : l'opération ne doit pas servir à des fins commerciales personnelles
- De Janvier à Mai 2015 : réalisation d'un site internet pour gérer les inscriptions, les dons, les événements (géo localisation)
- Travail en relations presse important : première opération caritative nationale de la filière
- Etre prêts en juin pour lancer le site, recruter des participants et monter des événements
- 4ème semaine octobre 2015 : lancement de l'opération « 12 de Cœur ».

4. Point sur les dossiers de Vin et Société (Joël FORGEAU, Président et Audrey BOUROLLEAU, Directeur)

Le projet de loi de santé publique, discuté tous les cinq ans, a été présenté en Conseil des Ministres le 15 octobre dernier par Marisol Touraine. Ce projet ne comporte aucune mesure visant à clarifier la Loi Evin, alors que les enjeux sont majeurs pour la filière viticole, mais également pour toutes les parties prenantes.

La communication sur Internet et les réseaux sociaux étant particulièrement dans le viseur de la loi de Santé, Vin & Société, depuis plusieurs mois, fait de ce sujet son cheval de bataille. En effet, la loi de santé est une occasion de concilier enjeux de santé publique, information et promotion responsable du vin avec une Loi Evin clarifiée.

Les professionnels de la filière viticole partagent l'objectif initial de cette loi : encadrer la publicité, éviter les abus et protéger les populations à risque, mais elle doit aujourd'hui être précisée. Sans définition claire de la publicité, c'est le vide juridique, la confusion et la porte ouverte vers une interprétation très restrictive faite par les juges.

Toute évocation en faveur du vin, même dans un journal ou une œuvre culturelle, peut être assimilée à de la publicité et est condamnable.

Dans ce contexte, Vin & Société, au nom des 500 000 acteurs de la vigne et du vin, a formulé trois demandes concrètes :

- Revenir à l'esprit originel de la Loi Evin : encadrer la publicité et protéger les populations à risques,
- Clarifier les frontières entre ce qui relève d'une part de la publicité, et d'autre part de l'information journalistique, du divertissement, de la création artistique et culturelle,
- Permettre d'exprimer des messages de consommation responsable, condamnant l'incitation à l'abus, dans les publicités et diffuser les repères de consommation du PNNS.

Afin de faire évoluer la loi Evin, Vin & Société a rencontré depuis juin des politiques en régions (gouvernement et parlementaires) pour les sensibiliser à la réalité de la jurisprudence. Un site dédié a également été mis en ligne, pour faire le point sur l'application de la loi Evin, grâce aux témoignages d'hommes politiques, avocats, vignerons, sociologues, artistes et journalistes : <http://revenezmonsieurvin.vinetsociete.fr/>

La filière suivra avec attention l'examen du projet de loi en Commission des Affaires Sociales puis le débat au Parlement car le texte peut encore être sérieusement modifié et durci avant sa validation définitive.

En effet, outre la loi Evin, plusieurs mesures préoccupantes, référencées dans divers rapports, sont envisageables pour notre filière et peuvent apparaître lors du travail en Commission des affaires sociales : durcissement du message sanitaire qui deviendrait « l'alcool est dangereux pour la santé » (suppression du terme « abus »), restriction de la publicité sur Internet pour le vin, de l'affichage, grossissement du logo femme enceinte ou étiquetage des unités d'alcools.

L'ensemble de la filière doit rester mobilisée dans la perspective des débats de santé publique à venir.

En parallèle Vin & Société poursuit son travail sociétal avec la réalisation de supports à destination des plus jeunes autour de l'éducation à la culture de la vigne avec Mon Quotidien et Mon Petit Quotidien, supports à disposition des interprofessions qui ont été envoyés à 175 000 Abonnés qui sont principalement des écoles.

Des supports pour les prescripteurs (module consommation responsable) et le portail de la prévention seront disponibles en fin d'année. Le rôle de conseil sur la loi Evin et sur les fêtes viticoles responsables auprès de nos membres reste essentiel.

Il a été rappelé l'évènement VINO BRAVO réalisé avec le Point qui se déroulera le 5 décembre prochain à Dijon.

5. Etat du projet d'instruction sur l'extension des accords interprofessionnels

Le contenu de l'instruction sera présenté et discuté en détail à la réunion des Directeurs.

Les professionnels sont néanmoins informés du texte, et de son entrée en vigueur prévue pour la fin de l'année 2014 ou le début de l'année 2015. Il vise à servir de guide dans la procédure d'extension aux administrations, mais pourra, de la même manière, être utilisée par les Interprofessions.

6. Mise en œuvre de l'OCM et suites de la loi agricole

Il est rappelé que le règlement communautaire portant Organisation Commune de Marché (OCM) est d'application directe. Par conséquent, il s'applique en France et prime sur le droit français. Néanmoins, certaines adaptations ont été faites dans le Code Rural, à l'occasion de la loi d'avenir de l'agriculture, en particulier concernant les questions de représentativité.

De nouvelles modifications seraient envisagées par l'intermédiaire d'ordonnances. Les services du Ministère ont informé le CNIV que la saisine indispensable et préalable aux ordonnances, du Conseil d'Etat, était prévue au printemps 2015. Par la suite, des consultations obligatoires devront être organisées.

7. Maladie du Dépérissement de la Vigne

Le président du CNIV informe l'Assemblée Générale d'une rencontre avec le Président de l'INRA qui semblait inquiet de la mise en place d'un programme de recherche par les Interprofessions. Il lui a été rappelé que la principale motivation de cette décision est liée, à l'absence non seulement de solutions existantes, mais aussi et surtout, de véritables programmes de recherche en cours sur le sujet.

L'état du dossier est réalisé par le Directeur de l'Interprofession des Vins de Bourgogne, André Ségala. Le budget du CNIV est actuellement de 150 000 euros sur deux ans (100 000 € en 2014 et 50 000 € en 2015) et intègre également un argumentaire sur les pesticides (travail réalisé en collaboration entre Vin et Société, l'IFV et le CNIV).

Une convention a été signée entre le CNIV et FranceAgriMer au sein de laquelle la répartition est respectivement de 12% et 88%. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un budget total de 30 000 euros, confié à l'IFV, est prise en charge intégralement par le CNIV.

Il sera utile de s'interroger sur le délai de juin 2015 pour la bonne réalisation de la première phase qui consiste notamment à répertorier toutes les connaissances disponibles sur le sujet.

Il va être proposé à Michel Baldassini (ancien Président du BIVB) d'assurer le rôle de *Missi Dominici*. Une réunion des Présidents des Commission Techniques va être organisée en janvier 2015.

La plus grosse inquiétude exprimée sur ce dossier est celle de son accompagnement dans le temps...

8. Questions diverses

i. Contenu des réunions

Le Président du CNIV souhaite que le contenu des Conseils Exécutifs ait une orientation plus politique et économique, et que les sujets techniques et juridiques soient traités principalement dans les réunions des Directeurs. Il donne l'exemple de l'Etat du Marché, non au sens de première mise en marché, mais de ce qu'il se passe après.

En revanche, il explique que c'est aux Interprofessions de venir vers le CNIV avec des propositions de sujets.

ii. Dématérialisation des DRM

L'Assemblée Générale est informée de l'avancée du dossier et des différentes réunions qui ont eu lieu entre la DGDDI et le CNIV. La dernière entre le Président du CNIV et la Sous-Directrice aux Droits Indirects a conduit à lancer un travail de réflexion au sein du CNIV concernant les solutions possibles pour l'instauration du passage obligatoire par les sites interprofessionnels, en amont du site Produouanes.

Il est rappelé, en effet, que la dématérialisation des DRM est le moyen, pour les Interprofessions, de disposer d'informations justes et rapides.

iii. Pavillon du Vin

La présence des Interprofessions au Salon International de l'Agriculture, au travers du Pavillon des Vins, est rapidement présentée à l'Assemblée Générale. Il est notamment rappelé la nécessaire implication de chacun des comités.

La présence de l'Interprofession de Cognac reste posée.

iv. Oenotourisme

Michel Bernard, Président du Cluster « Oenotourisme » au sein d'Atout France présente à l'Assemblée Générale la création impulsée par Laurent Fabius, Ministre des Affaires Etrangères, de cinq pôles d'excellence, dont un est consacré à l'oenotourisme. L'objectif annoncé est une meilleure cohésion entre les intervenants et des propositions pour améliorer l'offre touristique.

Il annonce, par ailleurs, qu'il lui a été proposé, ce qu'il a accepté, d'assurer le rôle de responsable de ce pôle d'excellence, au titre du CNIV.

v. Aide au Commerce Extérieur

L'Assemblée Générale est informée qu'un rendez-vous est prévu avec Laurent Fabius le 22 décembre 2014. Y représenteront le CNIV, Monsieur Barillère, son Président, et Monsieur De Larquier. Jérôme Agostini les accompagnera. Seront traités notamment les sujets du commerce extérieur et de l'oenotourisme.
